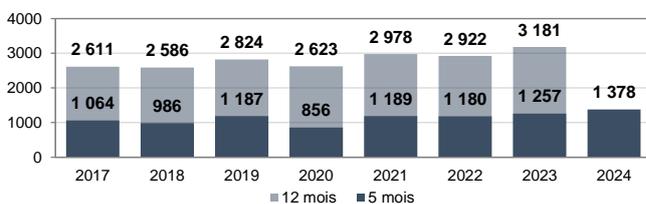
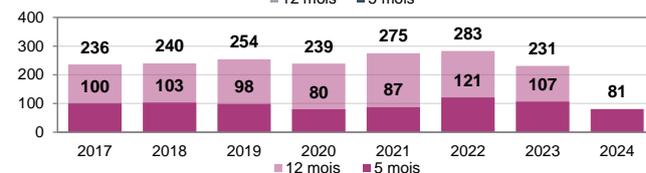


En mai 2024, les forces de l'ordre ont enregistré 270 accidents corporels en outre-mer, soit +5% par rapport à mai 2023. On dénombre dans ces accidents 15 tués (12 dans les DROM et 3 pour les autres territoires), soit -25 % par rapport à 2023 ; 373 blessés (345 dans les DROM et 28 pour les autres territoires), +4 % par rapport à 2023.

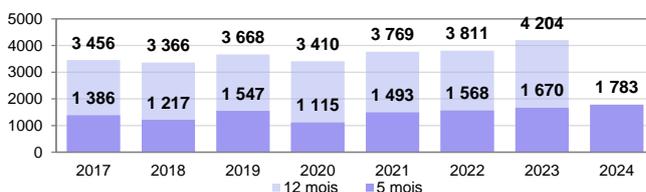
Accidents corporels
enregistrés par les forces de l'ordre, sur voie ouverte à la circulation publique



Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident



Blessés
dans les accidents enregistrés par les forces de l'ordre



Bilan depuis le début de l'année 2024

1 378 accidents corporels à fin mai

+10% par rapport à 2023

81 tués à fin mai

-24% par rapport à 2023

1 783 blessés à fin mai

+7% par rapport à 2023

	Mai*		Ces 3 derniers mois**		Ces 12 derniers mois***	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
Tués	15	-25%	47	-31%	205	-24%
Blessés BAAC	373	+4%	1 120	+8%	4 317	+10%

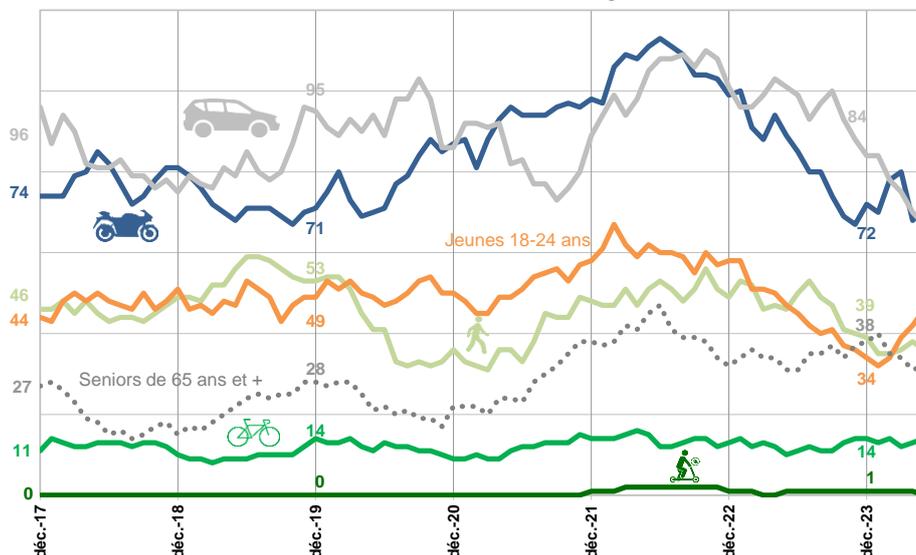
* Mai 2024 par rapport à mai 2023

** Cumul 3 mois de mars 2024 à mai 2024 par rapport au cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023

*** Cumul 12 mois de juin 2023 à mai 2024 par rapport au cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 06/06/2024 pour l'année 2024

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Mai 2024

% par rapport à l'année 2019

- 2 RM**
71 ; +0%
- VL**
67 ; -29%
- Jeunes 18-24 ans**
46 ; -6%
- Piétons**
36 ; -32%
- Séniors 65 ans et plus**
32 ; +14%
- Cyclistes**
14 ; +0 tué(s)
- Usagers d'EDPm**
0 ; ns

Évolution du cumul des blessés BAAC sur ces 12 derniers mois par rapport à un an auparavant

	En agglomération	Hors agglomération	Sur autoroute
Modes doux *	+16%	+18%	
2 RM *	+9%	+17%	+52%
Automobilistes	+13%	+15%	-38%

* Modes doux : Piétons, EDP, Cyclistes - 2 RM : Cyclomotoristes, Motocyclistes

ns : évolution non significative

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM, COM-NC
Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 06/06/2024 pour l'année 2024

Tableau détaillé du mois de mai 2024 par rapport à un an auparavant

La diminution du nombre de tués et l'augmentation du nombre de blessés enregistrés par les forces de l'ordre ce mois de mai 2024 est semblable à la tendance observée ces 3 derniers mois.

Cette tendance est également reflétée dans les **départements et régions d'outre-mer (-26 % de tués et +11 % de blessés enregistrés)**, sur les **autres territoires d'outre-mer la tendance est à la baisse (-38 % de tués et -12% de blessés enregistrés)**.

Départements et régions d'outre-mer (DROM)

	Mai		Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total	12	345	29	-10	977	+100	128	-30	3 766	+448

Par mode de déplacement

Piétons	1	44	6	+0	97	-13	24	-8	431	+23
EDPm		11	0	-1	31	+23	0	-1	98	+63
Cyclistes	0	14	1	+0	47	+13	11	+4	170	+17
2RM	8									
Automobilistes										

** Cumul 3 mois de mars 2024 à mai 2024 par rapport au cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023

*** Cumul 12 mois de juin 2023 à mai 2024 par rapport au cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : DROM

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 06/06/2024 pour l'année 2024

Collectivités d'outre-mer et Nouvelle-Calédonie

			Ces 3 derniers mois**				Ces 12 derniers mois***			
	Tués	Blessés BAAC	Tués		Blessés BAAC		Tués		Blessés BAAC	
	Nombre	Nombre	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart	Nombre	Ecart
Total							77	-34	551	-44

Par mode de déplacement

Piétons							12	-2	64	+8
EDPm							0	+0	5	+3
Cyclistes							3	+0	20	-8
2RM							24	-8	193	+41
Automobilistes							26	-21	204	-47

** Cumul 3 mois de mars 2024 à mai 2024 par rapport au cumul 3 mois de mars 2023 à mai 2023

*** Cumul 12 mois de juin 2023 à mai 2024 par rapport au cumul 12 mois de juin 2022 à mai 2023

Source : ONISR - Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre - Champs géographique : COM-NC

Données définitives jusqu'en 2023, données BAAC provisoires arrêtées au 06/06/2024 pour l'année 2024

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trotinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) qui contiennent les trotinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les deux-roues motorisés intègrent les cyclomotoristes et les motards, y compris les scooteristes.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL).

Méthodes de traitement des données pour l'Outre-mer

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre) intègre les accidents corporels tels que définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Les données sont produites à partir des accidents enregistrés dans le système d'information TRAXy concernant des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR. **Les résultats définitifs de 2023 ont été intégrés dans le baromètre de mai 2024.**

L'export à partir de TRAXy est réalisé à une date précisée dans la source ; le bilan est provisoire. Aucune estimation n'est calculée sur ces données dont l'effectif est faible.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité issus du fichier BAAC (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>